

# VILLE D'AVION

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Consultation selon la procédure adaptée en application des articles R. 2123-1 à R. 2123-8 du Code de la Commande Publique

**Identification de l'Organisme qui passe le marché :**

Mairie d'AVION - Place Jacques Duclos - 62210 AVION

☎ 03.21.79.44.79 - 📠 03.21.67.75.81 Courriel : mairie@ville-avion.fr

**Objet du marché : Transports communaux – Année 2022 – Lot unique**

Transports communaux d'enfants, dans le cadre des activités scolaires (piscines, sorties éducatives diverses) et des activités municipales (restauration scolaire, accueils de loisirs, colonies de vacances, centre aérés...) et transports des diverses associations municipales et autres personnes dans le cadre de voyages et de déplacements organisés par la ville.

Accord-cadre mono attributaire à bons de commande d'un montant maximum de 208 000 € HT  
Ce marché sera conclu pour une année à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 pour se terminer le 28 février 2024, ou au plus tôt, à la date à laquelle le montant maximum aura été atteint.

**Critères de jugement des offres :**

Critères	Pondération
<p><b>1-Prix unitaire des prestations</b></p> <p>Le critère « prix unitaire des prestations », noté sur 50 points, sera apprécié au regard du Bordereau des prix unitaires (BPU) ainsi que le Devis quantitatif et estimatif (DQE)</p> <p>Il sera apprécié par rapport à l'offre la moins-disante, selon la formule suivante :</p> <p><b>Note = 50 x MOMD/MOJ</b></p> <p>Dans laquelle :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- MOMD : Montant de l'offre la moins-disante</li><li>- MOJ : Montant de l'offre jugée</li></ul> <p>La note ainsi obtenue sera arrondie à 2 chiffres après la virgule.</p> <p>Les arrondis seront traités de la manière suffisante :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Si la troisième décimale est comprise entre 0 et 4 (ces valeurs incluses), la deuxième décimale est inchangée (arrondi par excès).</li><li>- Si la troisième décimale est comprise entre 5 et 9 (ces valeurs incluses), la deuxième décimale est augmentée d'une unité (arrondi par excès).</li></ul> <p>Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.</p>	<b>50.0 %</b>
<p><b>2-Qualité</b></p> <p>Le critère « Qualité », noté sur 50 points, sera apprécié selon les sous-critères énoncés ci-dessous et sur la base du mémoire technique remis par le candidat dans le cadre de son offre :</p>	<b>50.0 %</b>

<p><b>2.1-Qualité de service</b></p> <p>Le sous-critère « Qualité de service » noté sur 30 points, sera évalué sur la base de la présentation dans le mémoire technique du candidat des éléments suivants :</p> <p>-Le fonctionnement mis en place par le candidat pour assurer le suivi et la réalisation des demandes émises par la Ville d'Avion</p> <p>-La méthodologie que le candidat mettra en place pour réaliser les différentes prestations demandées par la Ville d'Avion</p> <p>Pour ce critère, le candidat remettra une note dans son mémoire technique détaillant de façon précise la méthodologie que le candidat appliquera depuis l'émission du bon de commande du Pouvoir Adjudicateur jusqu'à la fin de la prestation. Le candidat se basera sur les besoins de la Ville d'Avion détaillés dans les articles du CCTP.</p>	30.0 %
<p><b>2.2-Valeur technique</b></p> <p>Le sous critère « Valeur technique » noté sur 10 points, sera évalué sur la base de la présentation dans le mémoire technique des éléments suivants :</p> <p>-Moyens humains dédiés afin d'assurer les différentes demandes de la Ville d'Avion</p> <p>-Moyens matériels dédiés afin d'assurer les différentes demandes de la Ville d'Avion</p>	10.0 %
<p><b>2.3-Performance écologique</b></p> <p>Le sous critère « Performance écologique » noté sur 10 points, sera évalué sur la base de la présentation dans le mémoire technique des éléments suivants :</p> <p>-Actions mises en place dans le domaine écologique, notamment la réduction du taux d'émission de CO2 émis par les véhicules</p>	10.0 %

**Date limite de réception des offres : Vendredi 4 Février 2022 avant 12 H 00**

Dès l'ouverture de la salle, les entreprises pourront télécharger les documents de cette consultation et répondre par voie électronique à partir de l'adresse suivante :

[https://antiphishing.vadesecure.com/v4?f=STUzUm03ckU2YTJtTTVua0He8\\_LUaY-W24YY54OuTUYZYy-bRKycMZ8lVeHzl1ZuJHgriNx3HCPDIukf5U92yg&i=dzILT0NWQmtaaVNaNldLc64lxeJcJr0oV7U3UitfvQQ&k=aEu3&r=dFJUNUp1U1BUSFFyQUdlZiVun0pc6kvAlhZ\\_1Jo8ToaDvIvVfUlBeq1QToR\\_vNol&s=8cda5c4d9ae2a2de16efed14c93866dd9c3b45c446069b84b2ac063505de60cf&u=https%3A%2F%2Fwww.ach.atpublic.com%2Fsdm%2Fent%2Fgen%2Fent\\_detail.do%3FPCSLID%3DCSL\\_2022\\_5G\\_prOOIUN%26v%3D1%26selected%3D0](https://antiphishing.vadesecure.com/v4?f=STUzUm03ckU2YTJtTTVua0He8_LUaY-W24YY54OuTUYZYy-bRKycMZ8lVeHzl1ZuJHgriNx3HCPDIukf5U92yg&i=dzILT0NWQmtaaVNaNldLc64lxeJcJr0oV7U3UitfvQQ&k=aEu3&r=dFJUNUp1U1BUSFFyQUdlZiVun0pc6kvAlhZ_1Jo8ToaDvIvVfUlBeq1QToR_vNol&s=8cda5c4d9ae2a2de16efed14c93866dd9c3b45c446069b84b2ac063505de60cf&u=https%3A%2F%2Fwww.ach.atpublic.com%2Fsdm%2Fent%2Fgen%2Fent_detail.do%3FPCSLID%3DCSL_2022_5G_prOOIUN%26v%3D1%26selected%3D0)

**Date d'envoi de l'avis de publication au BOAMP Référence 22-3917813 : 10 Novembre 2022**